

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC—LA QUESTION DU  
DÉPLACEMENT DE LA PRODUCTION EN FAVEUR DES  
É.-U.

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. J'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de consulter les sociétés multinationales situées au Canada pour savoir quelles sont leurs intentions au sujet du programme DISC, et si elles projettent de déplacer la production du Canada aux États-Unis. Le gouvernement a-t-il des intentions à cet égard?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je devrais me renseigner à ce sujet auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce qui a personnellement, ou par l'entremise de son ministère, consulté divers secteurs de l'industrie. Je lui transmettrai la question du député.

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC ET LE COMMERCE  
D'ÉCHANGE DES PRODUITS AGRICOLES

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que les États-Unis ont décidé de mettre en vigueur le programme DISC qui restreint le commerce, le ministre nous dirait-il si ses fonctionnaires étudient ces propositions afin d'en déterminer les effets possibles sur l'exportation au Canada de produits agricoles des États-Unis et sur nos ventes à ce pays ainsi que sur l'ensemble du commerce des produits agricoles entre les deux pays?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire pour le moment, c'est que, en effet, la situation nous préoccupe beaucoup et que nous la surveillons de très près. Naturellement, la compétence dans ce domaine incombe en premier lieu au ministre de l'Industrie et du Commerce.

**M. Gleave:** Sauf erreur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que des discussions avaient été ouvertes sur le tarif du colza entrant aux États-Unis et sur les effets de ce tarif. Le ministre nous dirait-il si les discussions à l'égard de ce produit se poursuivent?

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, le député a, je crois, mal compris le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce dernier a parlé du colza, entre autres denrées, vendu à la Communauté économique européenne et non aux États-Unis.

\* \* \*

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES PROPOS DU MINISTRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE  
L'IMMIGRATION AU SUJET DU POUVOIR—LA POLITIQUE  
GOUVERNEMENTALE

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration énonçait une politique gouvernementale lorsqu'il a déclaré à Saskatoon, selon les journaux, que le gouvernement doit exercer un pouvoir supplémentaire, ou plus de contrôle sur le Parlement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il songeait peut-être à la motion dont le leader de la Chambre parlait tantôt.

**M. Baldwin:** Parlait-il aussi d'exercer un contrôle plus strict sur le Parlement, et songeait-il également au Sénat?

**Le très hon. M. Trudeau:** Non, monsieur l'Orateur. Il songeait, selon moi, à se débarrasser de certains députés inutiles de l'arrière-ban de l'opposition.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fairweather:** Joyeux Noël à vous aussi.

**M. Thomas Bell (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au sujet de contrôle et du Sénat. Le premier ministre approuve-t-il le fait que le ministre des Finances s'est entretenu à huis clos avec les membres du comité sénatorial des finances?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, certes le Sénat peut effectuer ses travaux comme il l'entend. Si le député veut y exercer une certaine influence, il devra s'adresser à qui de droit.

**M. Baldwin:** D'autres pots-de-vin seront-ils offerts?

\* \* \*

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—ON SUGGÈRE  
DE MODIFIER LE PLAFOND DE LA RÉMUNÉRATION  
HEBDOMADAIRE

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que les normes établies par le ministère fixent le salaire à un maximum de \$100 par semaine, que le décret du comité de la construction dans la province de Québec prescrit le versement d'un salaire beaucoup plus élevé, que des allocations sont versées aux personnes qui suivent des cours de formation, et compte tenu des prestations d'assurance-chômage, il est devenu très difficile, pour les municipalités, de se conformer aux normes, et j'aimerais demander au ministre s'il annoncera, dans un avenir prochain, une modification à ce maximum de salaire de \$100 par semaine, qui est insuffisant pour assurer la subsistance de l'ouvrier.

[Traduction]

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, en fait, dans de nombreuses régions du pays, certains salaires dépassent \$100 par semaine; il s'agit, en l'occurrence, de la subvention maximale qui peut être versée dans le cadre de notre programme d'initiatives locales. C'est tout simplement la moyenne, et le maximum que nous pouvons accorder. Cela n'empêche pas certains particuliers de toucher davantage dans le cadre de ce programme. On a établi ce plafond en vue d'encourager la création du plus grand nombre d'emplois possible, surtout pour ceux qui n'ont pas de spécialités. Le programme répond justement à ce besoin. Le nombre de demandes de gens qui, de toute évidence, peuvent répondre aux critères est tel que je ne vois pas pourquoi il y aurait lieu d'apporter quelque changement au programme.

\* \* \*

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA PUBLICITÉ AU SUJET DES PROGRAMMES—L'AIDE  
AUX MUNICIPALITÉS

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé